



Travail en partenariat autour de la problématique addiction

Présentation du dispositif maison relais

- C'est une offre de logement durable sans limitation de durée pour des personnes en situation de grande exclusion souffrant d'isolement social et affectif.

Il s'adresse :

- aux personnes seules hommes ou femmes ou couples de plus de 40 ans sans enfant à charge,
- ayant des faibles ressources et ou bénéficiaires des minimas sociaux,
- ayant connu un parcours chaotique logement (rue, foyer d'hébergement, centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

- Il s'agit donc de logement. A son arrivée l'occupant signe un contrat d'occupation, le règlement intérieur et un contrat d'accompagnement. L'occupant s'acquitte chaque mois d'une redevance.
- Même si la maison relais peut être considérée comme du logement durable, elle n'est pas définitive et doit permettre aux occupants de faire émerger des projets individuels.
- Notre accompagnement a donc pour objectif de permettre aux occupants de rompre l'isolement, de se stabiliser, prendre des repères et de pouvoir ainsi rebondir,

Présentation des Résidences

L'association gère 6 maisons relais :

- Quatre sur le [territoire de la métropole lilloise](#)

Résidence de la Marque : 15/19 rue de Menin à Marcq-en-Barœul
15 places / 15 logements pour hommes et femmes isolés

Résidence le Tilleul : 46 avenue du Marechal Leclercq à Haubourdin
12 places/ 12 logements pour hommes et femmes isolés

Résidence du petit Cottignies : 1 bis rue Condorcet à Wasquehal
24 places/ 22 logements pour hommes et femmes isolés ou couple

Maison Relais de Roncq : 94 rue du Dronckaert à Roncq
16 places/ 15 logements pour hommes et femmes isolés ou couple

Présentation des résidences (suite)

- deux sur le [territoire de la Flandre intérieure](#)

Résidence du Houtland : 1200 route de Lynde à Ebblinghem
20 places/ 14 logements pour hommes et femmes isolés et couple
Montant de la redevance T1 : 283 €

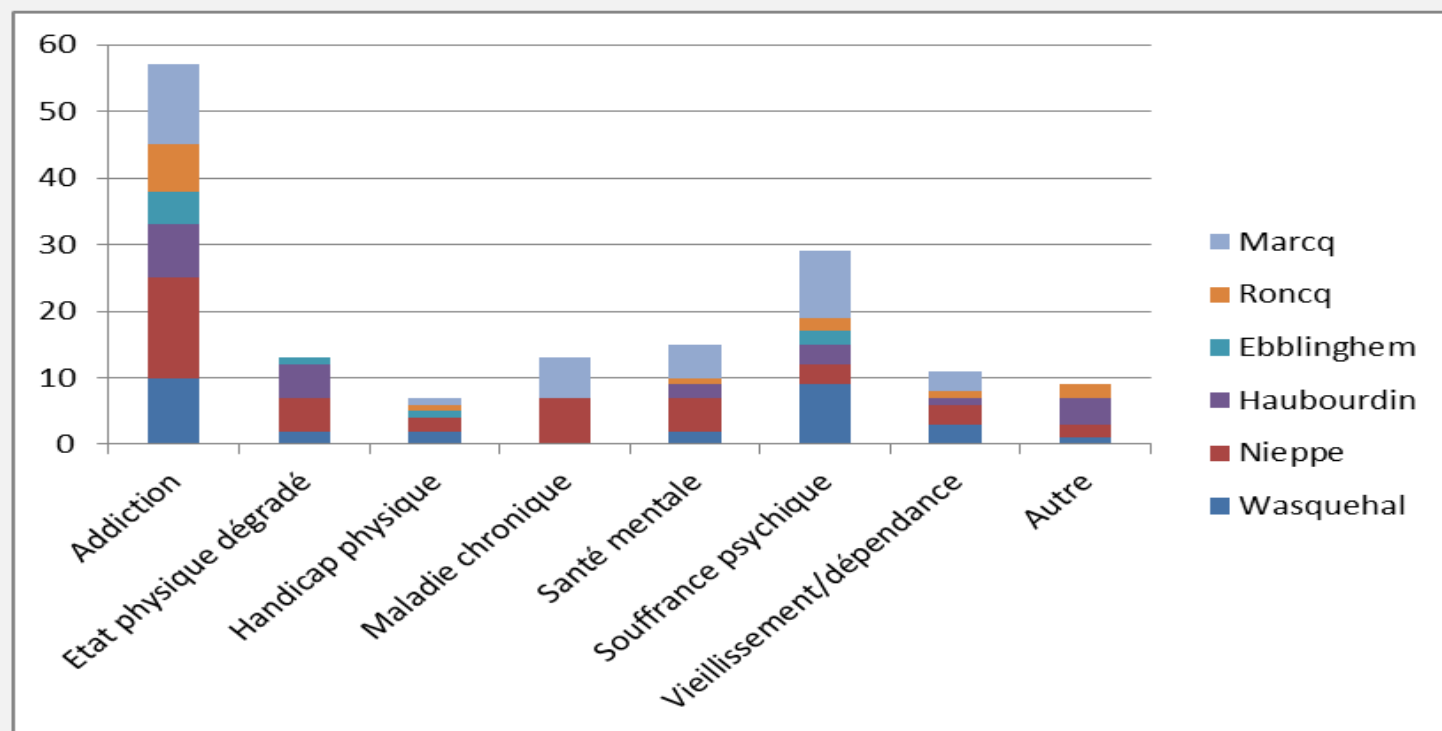
Résidence des Deux Lys : 891 rue de Bailleul à Nieppe
22 places/ 20 logements pour hommes et femmes isolés et couple
dont 8 logements PMR

Montant de la redevance : T1 : 405,30€
 T1 bis : 425,41€
 T2 : 462,62€

Toute nos résidences sont équipées d'un espace de vie collectif et d'une laverie

Problématiques rencontrées en maison relais

- Sur les 99 résidents ayant bénéficié de l'action en 2014, ci-dessous la répartition des problématiques santé rencontrées (1 résident peut cumuler 2, voire 3 problématiques)



- Cela implique le développement du partenariat en lien avec ces problématiques

La problématique addiction

- Sur la Maison relais de Nieppe en 2014 :
- 80% des occupants ont un comportement addictif (médicaments, alcool, drogues)

Les moyens mis en place :

- Une écoute par les professionnels de la maison relais
- Consultation avancée à domicile par un éducateur spécialisé du CSAPA de Bailleul
- Consultation avec la Psychologue du CSAPA
- Entretien avec un médecin addictologue
- Accompagnement social lié à l'addiction par une assistante sociale du CSAPA

Une problématique liée à d'autres

Les consommations d'alcool peuvent être associées à :

- L'habitude de vie, l'histoire de la personne
- L'isolement / l'ennui
- L'effet d'entraînement
- Les événements : tel que décès, incendie

Genèse du projet

Constats communs des professionnels du CSAPA :

- **Des situations répétées :**

situations d'agression, des vols répétés, incendie, des deuils à vivre

La peur des occupants de décevoir et d'être jugé par les professionnels

- **Manque de mobilité:**

Difficulté à se projeter sans substance, vide affectif et relationnel, habitude de vie, difficulté à envisager une prise de contact avec les services de soins, les idées reçues sur le travail en CSAPA (nombreuses hospitalisations, notion d'échec, notion d'identité)

Le projet

Constats communs

- Isolement géographique
- Augmentation des demandes en consultations
- Demandes croissantes en spontanée (suite à des évènements forts)
- Décalage entre le suivi individuel et la prise de conscience des consommation à risque dans un collectif

Les objectifs

- Offrir un espace de parole à l'ensemble des usagers de la pension de famille
- Permettre l'accès au professionnels de l'addictologie
- Réduire les risques liés à la consommation d'alcool

Le groupe de parole

Intervenants : une psychologue
un éducateur

Modalités : 1 séance de 2 heures par mois
sur 12 mois
dans la salle de vie commune de la maison relais
instauration d'un « règlement »

Supports :



photo langage
atelier senteur
atelier saveur
atelier son



Evolution

A 6 mois :

- Participations croissantes
- L'accueil des occupants
- Enonciation des règles du groupe
- Le tour de table sur son état au jour J, la confiance s'installe
- Les professionnels du CSAPA sont identifiés
- Prise de rendez-vous en direct
- Sollicitation des occupants sur les prochaines dates
- Les échanges entre les occupants sur la réduction des risques

Projet de rédaction commune d'une convention de partenariat entre EOLE et le CSAPA de Bailleul, reprenant nos articulations partenariales allant au delà du groupe de parole

Projet financé par l'agence régionale de santé

